



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 26/03/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
26 mars 2024

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, DOERLER Marie à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, DUBAS Patrick à KRIER Catherine

Absents : MANGEOT Pascal

Secrétaire de séance : Monsieur BRZAKOVIC Borisav

Membres présents.....23
 Absents ayant donné mandat de procuration.....3
 Absents.....1
 Votants.....26

Délibération DELIB 23 2024

Tarifs billetteries spectacles – Rapporteur : Frédéric MARTIN

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	3	26	0	0	0

La ville de Seichamps a institué une régie « spectacles » pour encaisser les droits d'entrée des spectacles, concerts et autres manifestations culturelles et sportives.

Pour permettre d'encaisser les billets d'entrée, il est nécessaire de fixer les tarifs par délibération.

Pour la saison culturelle 2024, la Ville de Seichamps propose de fixer les tarifs suivants pour les diffusions de films dans le cadre de **Ciné Seichamps** :

- Tarif unique de 2 €

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'appliquer les tarifs tels que présentés ci-dessus pour Ciné Seichamps 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 9 avril 2024
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.04.09 15:23:53 +0200
Ref:6306305-9433822-1-D
Signature numérique
le Maire